



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 054-20

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable - Communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et Le Châtelard*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 054-20

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable - Communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et Le Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le 30 janvier 2020, le Bureau a approuvé la lancement du marché pour la sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et du secteur des Bauges Derrière, dont la réalisation devrait s'échelonner jusqu'en 2023. Il s'agit de travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable, sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et Le Châtelard.

Le marché est décomposé en trois tranches :

- tranche ferme : depuis le hameau de Carlet, commune de Jarsy, route communale, puis route départementale D60 sur la commune d'Ecole, jusqu'au hameau d'Etre sur la commune de Jarsy,
- tranche optionnelle 1 : du hameau d'Etre, commune de Jarsy, en direction de la commune de La Compôte, route neuve jusqu'à la D911, en sortie de la commune de La Compôte,
- tranche optionnelle 2 : depuis la sortie de la commune de La Compôte, D911 en direction de Le Châtelard, passage au pont d'Escorchevel et fin de l'opération au niveau de la mairie de Le Châtelard.

La consultation publiée le 4 juin 2020 a donné lieu à la remise de sept offres. Des questions complémentaires ont été transmises aux quatre candidats présentant les meilleures offres techniques et financières.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères du jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 45 %,
- valeur technique : 55 %.

La commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020 a donné un avis favorable sur l'offre du groupement d'entreprises Mithieux / Bouvier-Rolland / Duperier / Midali pour un montant de 1 690 024,00 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation du marché pour les travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable, sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et Le Châtelard, avec le groupement d'entreprises Mithieux / Bouvier-Rolland / Duperier / Midali pour un montant de 1 690 024,00 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 054-20

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable - Communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et Le Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24257H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24257H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au